

Valuance

**Une offre personnalisée
gage de performance**

Valuance, une offre d'assurance-vie innovante

Un suivi renforcé de vos allocations d'actifs
et un objectif de performance gagnant-gagnant

La quête de rendements plus attrayants exige de la part de votre CGP un conseil plus affiné et un suivi plus fréquent de vos investissements.

Ainsi, Valuance est un contrat d'assurance-vie :

- alliant outils techniques et compétences humaines,
- reposant sur un accompagnement et un suivi régulier de vos allocations d'actifs,
- organisant un meilleur partage de la performance.

L'efficacité de votre contrat va dépendre du rôle de votre conseiller et de la Gestion Experte.

Le rôle de votre conseiller : construire la performance

Avec vous, il définit une stratégie d'investissement conforme à vos objectifs. Tenant compte de votre profil, il bâtit et suit l'allocation d'actifs en évaluant :

- les mauvaises années, les moins-values acceptables,
- les bonnes années, l'optimisation des performances.

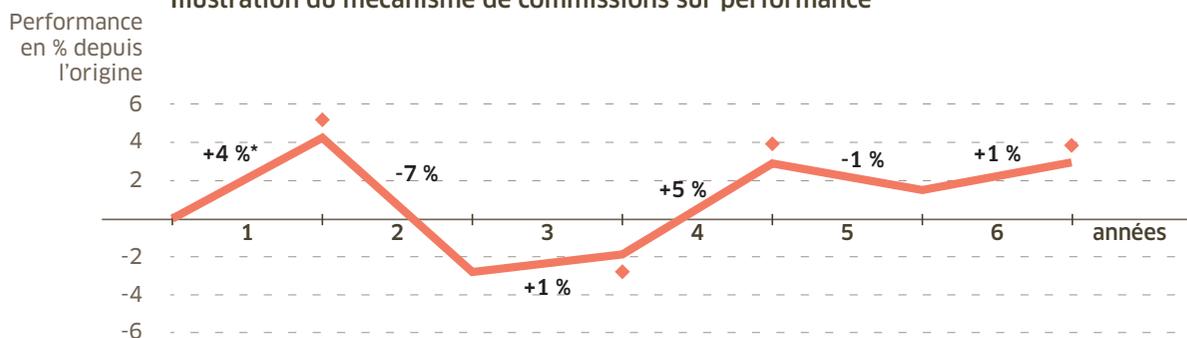
Dans le cadre de ce contrat, un suivi renforcé est réalisé par votre conseiller, qui, grâce à des reportings fréquents, vous informe de l'évolution de la stratégie d'investissement réalisée.

Le rôle de la Gestion Experte : un partage gagnant-gagnant

La Gestion Experte optimisée par le mandat d'arbitrage récompensera votre conseiller en fonction de la performance financière de votre contrat.

Dans le cadre de cette gestion, la performance est constatée annuellement¹. Si celle-ci est positive, votre conseiller perçoit 10 % de cette performance, rémunérant ainsi sa bonne gestion de l'allocation et son suivi régulier. Si la performance annuelle constatée est négative, seuls des frais de gestion réduits de 0,80 % sont appliqués, en lieu et place des 1 % de la gestion classique.

Illustration du mécanisme de commissions sur performance



◆ Prise de commission, 10 % de la performance annuelle constatée

* Variations entre la provision mathématique (PM) au 31/12 N et la provision mathématique (PM) au 31/12 N+1

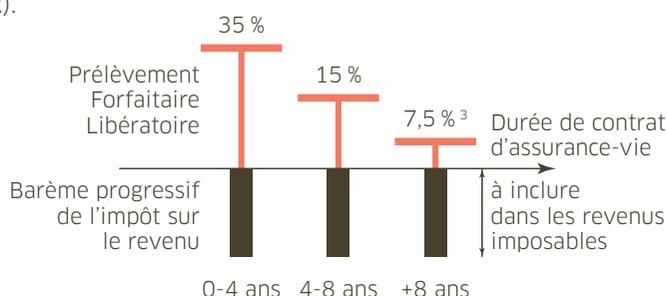
¹ La performance est constatée chaque année au 31/12. La commission de performance appliquée sur cette performance est prélevée en montant. Le calcul de la performance peut s'appliquer sur la quasi-totalité des 300 supports dits en « unités de compte » du contrat (hors support Sécurité en euros, supports structurés et supports immobiliers SCPI, OPCI et SCI). Chaque année, ce calcul sera effectué sur les supports en unités de compte faisant partie de l'allocation en vigueur sur le contrat au 31/12.

Les points clefs du contrat Valuance

- Un contrat haut de gamme accessible à partir de 10 000 €
- Une offre financière de plus de 300 supports dits en « unités de compte » (qui représentent un risque de perte en capital) permettant d'investir dans différentes classes d'actifs, zones géographiques ou secteurs d'activité
- Un support Sécurité en euros à la qualité reconnue
- Un fonctionnement innovant lié en partie à la performance réalisée au sein de votre contrat
- Un contrat qui vous propose de déléguer votre faculté d'arbitrage à votre conseiller afin qu'il réalise des allocations entre les supports au plus près de l'évolution des marchés et de vos besoins
- Le tout dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance-vie

La fiscalité avantageuse de l'assurance-vie²

Une fiscalité attrayante des produits (intérêts et plus-values) en cas de rachat au-delà de 8 ans. Au moment du rachat partiel ou total : deux modes d'imposition de la plus-value à votre choix (hors prélèvements sociaux).



Une fiscalité attrayante lors de la transmission des capitaux décès :

- au décès : exonération totale pour le conjoint ou le partenaire pacsé⁴
- pour les autres cas⁵ :

« Primes versées » avant 70 ans	« Primes versées » après 70 ans
Barème progressif sur le capital y compris plus-value < 152 500 € : exonération de 152 501 à 700 000 € : 20 % au delà : 31,25 %	Imposable au-delà d'un abattement de 30 500 €

Vous désignez librement la ou les personnes qui percevront le capital en cas de décès (en prenant soin notamment de respecter la part réservataire de certains héritiers ou du conjoint selon les cas).

² La fiscalité décrite est celle en vigueur au 01/09/2017 et est susceptible d'évolution. La compagnie d'assurance n'est pas engagée sur le niveau de fiscalité. Toute évolution de la fiscalité sera à la charge de l'adhérent.

³ Imposition après abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule (9 200 € pour les couples soumis à une imposition commune). Cet abattement vaut pour l'ensemble des contrats d'assurance-vie et de capitalisation du foyer fiscal faisant l'objet d'un rachat dans l'année. Hors prélèvements sociaux en vigueur de 15,5 %.

⁴ Et sous certaines conditions frères et sœurs.

⁵ Ces abattements valent pour l'ensemble des contrats d'assurance-vie et de capitalisation du foyer fiscal. Hors prélèvements sociaux en vigueur de 15,5 %.

Les principales caractéristiques du contrat Valuance

Versements

Versement Initial	10 000 €
Minimum par support	75 €
Versements programmés	75 € / mois, 225 € / trimestre, 450 € / semestre, 900 € / an

Arbitrages

Montant minimum arbitré d'un support vers un autre	75 €
Montant minimum à laisser sur un support en cas d'arbitrage partiel	75 €

Gestions

Gestion Experte

Vous réalisez des arbitrages suivant les recommandations d'allocations de votre conseiller. Vous pouvez déléguer votre faculté d'arbitrage.

Gestion Libre

Votre capital est investi selon votre choix entre les différents supports accessibles. Vous pouvez bénéficier de nombreux services d'accompagnement (dynamisation du rendement, sécurisation des gains, investissement progressif, allocation constante...).

Le changement de gestion est possible à tout moment.

Frais

Frais sur versements	4 % maximum
Frais d'arbitrages	0,50 % des sommes arbitrées, dans la limite de 75 € par opération. + 0,50% pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI.

Frais de gestion

Gestion Experte

Support sécurité en euros	0,80 % maximum / an
Unités de compte	0,80 % maximum / an
SCPI	1,193 % maximum / an
OPCI/SCI	0,80 % maximum / an

À ces frais s'ajoutent, uniquement en cas de performance annuelle positive, des frais de 10 % de la performance financière constatée prélevés en montant¹.

Gestion Libre

Support sécurité en euros	0,80 % maximum / an
Unités de compte	1 % maximum / an
SCPI	1,193 % maximum / an
OPCI/SCI	0,80 % maximum / an

Disponibilité

À tout moment et sous réserve de l'accord d'un éventuel bénéficiaire acceptant, le rachat partiel ou total du capital est possible sans aucune pénalité. Une avance est possible dès la fin de la première année du contrat.

¹ La performance est constatée chaque année au 31/12. La commission de performance appliquée sur cette performance est prélevée en montant. Le calcul de la performance peut s'appliquer sur la quasi-totalité des 300 supports dits en « unités de compte » du contrat (hors support Sécurité en euros, supports structurés et supports immobiliers SCPI, OPCI et SCI). Chaque année, ce calcul sera effectué sur les supports en unités de compte faisant partie de l'allocation en vigueur sur le contrat au 31/12.

Avec Valuance, vous êtes informé de la situation de votre contrat par un relevé semestriel donnant la situation de votre contrat à mi-année et en fin d'année.

Vous trouverez les caractéristiques détaillées du contrat d'assurance-vie Valuance dans le projet de contrat valant Note d'Information remis lors de votre souscription.

DOCUMENT PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE

Le contrat Valuance est un contrat d'assurance individuelle sur la vie, assuré par :

ORADEA VIE
GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Oradéa Vie Société Anonyme d'Assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26 704 256 €. Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex Services de Gestion : 42, boulevard Alexandre Martin - 45057 Orléans Cedex 1 Tél. : 02 38 79 67 00 - Fax : 02 38 79 32 26 Entreprise régie par le Code des Assurances immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro unique d'identification 430 435 669.

E CGP
Entrepreneurs
COUPE VIE

La liberté sans l'isolement

Siège social : 32, avenue de l'Éna, 75116 Paris
Bureaux : 17, rue du Cirque, 75008 Paris - SASU au capital de 3 610 000 € 752 576 256 R.C.S. Paris, immatriculée au Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le n° 13001264 (www.orias.fr) en qualité de **Courtier d'assurance** (assurance responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances) - d'**Agent lié d'Union Financière de France Banque** (Établissement de Crédit et Prestataire de Services d'investissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (www.acpr.banque-france.fr). Transactions sur immeubles et fonds de commerce. Carte professionnelle n°T14971 délivrée par la Préfecture de Paris. Non détention de fonds. Absence de garantie financière. N° TVA intra-communautaire : FR42752576256.